



**AUTORISATION occupation domaine public / Place
de stationnement / Place du Canton / Livraisons
M. MUNGUIA LOZANO**

Madame le Maire de SAINT GEORGES LES BAINS,

- . Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- . Vu le Code de la Route,
- . Vu le Code de la voirie routière,
- . Vu la demande reçue le 15.06.2026 de M. MUNGUIA LOZANO José, 1 Impasse de la Fontaine, 07800 SAINT GEORGES LES BAINS

Considérant que pour permettre des livraisons dans le cadre de travaux sur la propriété de M. MUNGUIA LOZANO, 1 Impasse de la Fontaine,

Considérant que les camions de livraisons sont trop gros pour emprunter cette impasse,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 - La place de stationnement qui se trouve à l'angle de l'Impasse de la Fontaine et de la Rue Vincent d'Indy sur la Place du Canton est réservée à titre temporaire pour les besoins de stockage des livraisons de M. MUNGUIA LOZANO le **jeudi 25 juin 2026**.

ARTICLE 2 - Pendant la période mentionnée à l'article 1, le stationnement de tout véhicule non autorisé est interdit sur les emplacements désignés.

Tout véhicule en infraction pourra faire l'objet d'une mise en fourrière conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 - La signalisation temporaire sera mise en place par les services municipaux

ARTICLE 4 - Le présent arrêté entre en vigueur dès l'accomplissement des formalités de publicité réglementaires. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

Mme le Maire de SAINT GEORGES LES BAINS,

M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie à LA VOULTE SUR RHONE (07),

FAIT A SAINT GEORGES LES BAINS, le 15.06.2026.

Le Maire,

Geneviève PEYRARD.